



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0523

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Villeurbanne**

objet : **Assainissement - Renouvellement des collecteurs - Phase 2 - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Leцерf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0523**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Assainissement - Renouvellement des collecteurs - Phase 2 - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectifs de la Métropole de Lyon.

A Villeurbanne, le réseau de collecte a été construit en grande partie au début du XX^e siècle. La méthode de construction des collecteurs d'assainissement et les matériaux de l'époque ont transmis à la Métropole un patrimoine de qualité médiocre. L'histoire industrielle de la Ville et la toxicité des effluents rejetés par le passé ont entraîné une dégradation rapide de ces ouvrages.

Le fonctionnement dégradé des réseaux, lié principalement à leur état, entraîne un engorgement très régulier qui compromet la capacité d'écoulement des effluents et génère des interventions d'entretien lourdes et plus fréquentes. La dégradation rapide de ces ouvrages occasionne régulièrement des effondrements de collecteurs créant des désordres hydrauliques importants, voire des effondrements de voirie. Cette situation entraîne des risques pour les équipes d'exploitation lors de leurs interventions et produit des nuisances pour les riverains.

Dès le précédent mandat, la Ville de Villeurbanne a pu bénéficier d'un programme de renouvellement spécifique. Des travaux ont d'ores et déjà été réalisés sur les collecteurs prioritaires (notamment dernièrement rues Mansard, Songieu, des Alliés, de la Prévoyance, Balay, Fays, Octavie, Jean-Baptiste Clément, Hippolyte Kahn, du Progrès, Passy, etc.). Un nouveau programme doit être engagé dès 2021, pour finaliser cette première vague de travaux d'urgence.

La présente délibération propose une première série de travaux sur les secteurs urgents pour les années 2021 et 2022.

II - Description du projet

L'objectif de ces travaux est :

- de retrouver un fonctionnement hydraulique acceptable,
- d'éviter l'infiltration d'eaux usées à travers des collecteurs non étanches,
- de lutter contre la formation de sulfure d'hydrogène (H₂S) et d'odeurs,
- de limiter progressivement les risques d'effondrements de voiries liés à l'état de nos collecteurs,
- de réhabiliter les branchements privatifs et de déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires dès que cela est possible.

De manière plus précise, les travaux programmés sur le court terme concernent 5 collecteurs d'eaux usées en très mauvais état structurel. Il s'agit des réseaux situés :

- rue Louis Goux : reconstruction de 230 m de collecteur circulaire de diamètre 500 mm et reprise des branchements associés, pour un budget estimé à 353 000 € HT,
- rue Frappaz : reconstruction de 500 m de collecteur circulaire de diamètre 500 mm et reprise des branchements associés pour un budget estimé à 753 000 € HT,
- rue de l'Union : reconstruction de 165 m de collecteur circulaire de diamètres 500 et 600 mm et reprise des branchements associés pour un budget estimé à 220 000 € HT,
- rue Alfred de Musset : reconstruction de 300 m de collecteur circulaire de diamètre 500 mm et reprise des branchements associés pour un budget estimé à 415 000 € HT,
- rue Yvonne : reconstruction de 225 m de collecteur circulaire de diamètre 500 mm et reprise des branchements associés pour un budget estimé à 355 000 € HT.

La réalisation rapide de ces tranches de travaux permettra de rechercher une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de l'appel à projets Rebond.

III - Coût du projet

Le montant à court terme des travaux est donc estimé à 2 096 000 € HT au budget annexe de l'assainissement. La participation financière de l'Agence de l'eau est estimée à 480 000 €.

Les frais de fonctionnement des ouvrages seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau et de l'assainissement.

Sur le plus long terme, la réhabilitation d'autres collecteurs d'assainissement, voire une restructuration plus profonde des réseaux, est également envisagée. Pour identifier au mieux les secteurs d'action, en lien avec les différents projets d'aménagement de surface envisagés à Villeurbanne, et les opportunités d'amélioration du fonctionnement, une étude globale est proposée en 2021. Elle sera accompagnée d'investigations complémentaires (inspections caméra et pédestres, diagnostics structurels complets, sondages réseaux, analyse des effluents, identification des écoulements et points de débordements, etc.) pour permettre de dresser une liste de travaux précise et hiérarchisée sur la période 2022-2026. Ce budget d'études complémentaires est estimé à 100 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les études et travaux relatifs à la réhabilitation et la mise en conformité des collecteurs à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le Président à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier et à l'obtention des autorisations administratives requises.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant de 2 196 000 € HT en dépenses et de 480 000 € en recettes à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O8549 selon l'échéancier suivant :

- 2021 : 1 841 000 € HT en dépenses dont 30 000 € d'études et 480 000 € en recettes,
- 2022 : 355 000 € HT en dépenses dont 70 000 € d'études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.